ARRETE N° 2024-76
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Bonnétable,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération du 14 février 2011 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BOUTTIER Morgan	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
GOUET Manuela	Attaché	Attaché principal
LEGUEUX Sébastien	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe
TOURNELLE Bruno	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 :
Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Bonnétable, le 16 décembre 2024,

Marie-Laure-PLÉVER, Maire,

Signé électroniquement par : Marie-Laure Plever
Date de signature : 16/12/2024
Qualité : Maire de Bonnétable

MAIRIE DE BONNETABLE (SARTHE)

Publié le 20/12/2024